



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/51/352  
12 septembre 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session  
Point 73 c) de l'ordre du jour provisoire\*

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DÉCISIONS  
ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À SA DIXIÈME SESSION  
EXTRAORDINAIRE : CONSEIL CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS  
DE DÉSARMEMENT

### Rapport du Secrétaire général

#### I. INTRODUCTION

1. Le Comité consultatif pour les questions de désarmement a tenu à Genève, du 1er au 5 juillet 1996, une session sous la présidence de M. Mitsuro Donowaki (Japon). Le présent rapport sur les travaux du Comité est présenté conformément à la résolution 38/183 O du 20 décembre 1983.
2. Un membre du Comité, M. Ednan T. Agaev (Fédération de Russie), a achevé son mandat en 1995. Je l'ai remercié pour les services rendus au Comité. J'ai également souhaité la bienvenue à plusieurs nouveaux membres, à savoir M. Thinga Judge Kube (Zimbabwe), M. Yuri P. Kliukin (Fédération de Russie) et Mme Wangari Maathai (Kenya). Je suis particulièrement heureux qu'un plus grand nombre de femmes aient accepté mon invitation à faire partie du Comité. Une liste des membres actuels du Comité figure à l'annexe du présent rapport.
3. En sa qualité de Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le développement (UNIDIR), le Comité consultatif a consacré une journée de la session aux activités de l'Institut. Mon rapport sur les activités de l'UNIDIR est publié dans un document distinct (A/51/364).
4. À l'ordre du jour du Comité figuraient quatre questions qui présentaient une importance particulière pour la communauté internationale dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale : a) le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires; b) le processus d'examen renforcé du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires; c) le microdésarmement et les mines terrestres antipersonnel; d) la quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement.
5. Profitant de la présence du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, le Comité a élargi son ordre du jour à l'examen de questions relatives au "désarmement préventif" en tant que contribution à la prévention des conflits.

---

\* A/51/150.

A. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

6. Je me suis entretenu avec les membres du Comité le 1er juillet 1996. Il n'y avait déjà plus de doute que la Conférence du désarmement n'avait pas été en mesure d'adopter le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires à la fin de la seconde partie de sa session le 28 juin. Dans ma déclaration au Comité, j'ai réitéré ce que j'avais affirmé dans maintes déclarations que j'avais faites à la Conférence, à savoir que rien ne devrait empêcher l'adoption du Traité en 1996, conformément au souhait exprimé par l'Assemblée générale à sa cinquantième session. La plupart des membres du Conseil partageaient mon avis selon lequel le traité contribuerait dans une grande mesure à améliorer le climat politique en faveur du désarmement et à renforcer le régime de non-prolifération nucléaire.

7. Le Conseil a appuyé mes efforts auprès des gouvernements et des membres de la Conférence du désarmement en vue d'entretenir le sentiment que l'adoption du traité présentait un caractère d'urgence et d'irréversibilité. Il m'a encouragé à intervenir, au moment opportun, directement auprès des gouvernements ou dans le cadre de la Conférence du désarmement nouvellement élargie. Il a également pris acte de mon observation selon laquelle le problème des ressources financières dans la mise en oeuvre du traité d'interdiction des essais qui serait conclu ne devrait pas être sous-estimé.

B. Processus d'examen renforcé du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

8. En ce qui concerne les préparatifs de la Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui se tiendra en l'an 2000, la plupart des membres étaient convenus que le succès de la première session du Comité préparatoire, prévue pour avril 1997, dépendrait essentiellement de la signature du traité d'interdiction des essais. En effet, si l'on ne parvenait pas à un accord sur le Traité d'interdiction complète des essais, l'atmosphère de la réunion risquerait d'en entraver le succès. Il a toutefois été rappelé qu'il était inimaginable que les États dotés d'armes nucléaires qui ont déclaré un moratoire sur les essais d'armes nucléaires reprennent ces essais, ce qui constituait un facteur atténuant l'effet d'un retard éventuel dans l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Le Conseil a toutefois souligné que, dans une telle éventualité, l'action du Secrétaire général visant à encourager l'adoption rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la bonne marche du processus d'examen renforcé du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires n'en serait que plus importante.

9. M. John Simpson, membre du Conseil consultatif, a établi un document dans lequel il propose un vaste répertoire de questions de fond et de procédure qui stimulent la réflexion, sur lesquelles il importe de se pencher au sujet de la tenue du Comité préparatoire. Le sentiment général du Conseil était que les préparatifs de fond pour le Comité préparatoire devaient commencer le plus tôt possible. Le Conseil m'a recommandé de prier instamment les dépositaires de commencer ce processus dès à présent.

C. Microdésarmement et mines terrestres antipersonnel

10. Le Conseil s'est félicité de l'occasion qui lui était offerte de revenir sur la question du microdésarmement et a exprimé son appui à tout un éventail d'activités novatrices que l'ONU avait engagées, et qui créaient de véritables précédents. La gravité des conséquences de la prolifération des armes de petit calibre dans les zones de conflit étant de plus en plus connue, le Conseil m'a fait part de son appui résolu aux efforts que menait l'Organisation en vue de promouvoir la coopération internationale, ainsi qu'à ceux qu'il avait déjà déployés.

11. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le rapport que le général de brigade Henny van der Graaf, membre du Conseil, a présenté au Conseil sur l'évolution positive vers une situation stable et durable en matière de sécurité au Mali – accord de paix, démobilisation, désarmement, réintégration des ex-combattants et efforts de collaboration de divers bureaux des Nations Unies – évolution remarquablement symbolisée par la Flamme de la cérémonie de paix à Tombouctou (Mali) en mars 1996. Le général van der Graaf et le Directeur du Centre pour les affaires de désarmement ont, en mon nom, certifié publiquement la destruction de ces armes.

12. Le Conseil a également appuyé les efforts que l'Organisation déploie en Afrique de l'Ouest sur la base d'une approche proportionnelle et intégrée de la sécurité et du développement, consistant à aborder les problèmes de sécurité, créer des institutions civiles et promouvoir le développement du secteur économique. Le Conseil trouvait que cette approche non seulement permettait d'utiliser plus efficacement les capacités de l'Organisation mais encore constituait un investissement plus attrayant pour les pays donateurs. À cet égard, les membres du Conseil ont vivement appuyé mon initiative tendant à convoquer des consultations de haut niveau à l'intention des pays qui fournissent des contingents en vue de soutenir les efforts de l'Organisation dans cette région.

13. Le Conseil s'est félicité de la convocation de la première session (24-28 juin 1996) du Groupe d'experts gouvernementaux sur les armes légères. M. Mitsuro Donowaki, Président du Groupe, a rendu compte de l'orientation que comptait prendre son groupe. Le Conseil a estimé que la convocation d'ateliers d'experts dans différentes régions, au moyen des ressources d'un fonds spécial constitué à cet effet, contribuerait à axer l'action du Groupe d'experts sur les aspects nationaux, régionaux et sous-régionaux du phénomène des armes légères et à approfondir cette action. À cet égard, il a appuyé la proposition du Directeur de l'UNIDIR tendant à ce que le Groupe demande l'assistance de l'Institut, qui a établi des relations étroites et précieuses avec des chercheurs du monde entier travaillant dans ce domaine.

14. Le Conseil s'est félicité que la Conférence des Parties chargée de l'examen de la Convention de 1981 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination ait adopté le Protocole II révisé sur les mines terrestres antipersonnel (22 avril-3 mai 1996). Il s'est également félicité des précédents en matière de droit de maîtrise des armements que l'adoption de ce protocole a établi notamment sous deux aspects, à savoir son application à des conflits n'ayant pas un caractère international et l'interdiction des transferts de mines terrestres antipersonnel non équipés d'un mécanisme d'autodestruction. Les membres du Conseil ont, toutefois, partagé mon profond sentiment de détresse, d'un point de vue humanitaire, du fait que les États n'aient pas été en mesure d'aboutir à un accord sur l'interdiction totale de ces armes. On a fait valoir que certains États ne pourraient accepter une interdiction totale des mines terrestres antipersonnel que lorsqu'ils disposeraient d'autres moyens réalistes de calmer leurs préoccupations légitimes en matière de défense. En dépit de cet argument, le Conseil m'a encouragé à poursuivre mes efforts en faveur d'une interdiction totale en utilisant le mécanisme d'examen annuel de la Convention comme élément catalyseur en vue de promouvoir la réalisation de l'objectif. Il s'est félicité de l'initiative du Canada tendant à convoquer à Ottawa, du 3 au 5 octobre 1996, une réunion des pays qui s'étaient déclarés en faveur d'une interdiction générale des mines terrestres antipersonnel ou qui avaient pris des initiatives unilatérales visant à restreindre l'utilisation ou le transfert des mines terrestres antipersonnel. Il estimait que cette réunion était un moyen de soutenir l'élan en faveur d'une interdiction internationale complète. Il s'est également félicité de l'initiative du Japon tendant à parrainer une conférence internationale sur les aspects humanitaires de l'utilisation des mines terrestres en février ou mars 1997.

D. Quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement

15. Tout en prenant acte de l'opinion exprimée par le Président du Groupe de travail II de la Commission du désarmement, selon laquelle la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement bénéficiait en principe de l'appui des délégations, le Conseil a reconnu néanmoins qu'il existait des divergences de vues considérables quant au choix de la date et aux objectifs. Laissant de côté la question de la date, dont le choix incombe forcément aux États Membres de l'Assemblée générale, le Conseil a vivement souligné qu'on devrait éviter qu'une rencontre internationale aussi importante ne débouche sur l'incapacité de parvenir à un accord comme cela avait été le cas lors des deuxième et troisième sessions extraordinaires, tenues respectivement en 1982 et 1988.

16. Le monde a changé considérablement depuis la convocation en 1978 de la première session extraordinaire. Le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (résolution S-10/2 de l'Assemblée générale) a été adopté à un moment spécial de l'histoire du dialogue multilatéral sur le désarmement. De ce fait, on a pu saisir et construire dans ce document une "grande vision" et un programme d'action à long terme. Il serait difficile de revivre un tel moment et l'on ne devrait même pas y songer. La plupart des membres du Conseil estimaient qu'il serait plus prudent de conserver le Document final tel quel.

17. Certains membres craignaient que d'autres sessions extraordinaires consacrées uniquement au désarmement ne résultent en une vaine tentative de réviser le Document. Pour éviter cette situation et tenir compte des changements intervenus dans le contexte international depuis 1978, plusieurs membres estimaient qu'un nouveau départ s'imposait, qui permettrait d'entrer dans le nouveau millénaire en mettant plus largement l'accent sur la sécurité, la paix et le désarmement, peut-être sous la forme d'une conférence internationale sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.

18. Il y avait également ceux qui jugeaient que, étant donné le temps écoulé depuis l'adoption du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, les changements profonds et lourds de conséquences qui ont transformé le paysage de la sécurité internationale depuis la fin de la guerre froide, et l'avènement d'un nouveau siècle, on pourrait avantageusement tirer profit de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement pour examiner et évaluer les progrès accomplis en matière de concrétisation de la "grande vision" et de mise en oeuvre du programme d'action énoncé dans le Document final. Les enseignements tirés de cet examen et de cette évaluation seraient certainement inappréciables pour établir un nouveau programme de désarmement adapté à un nouveau siècle, qui pourrait être formulé au cours d'une conférence ultérieure des Nations Unies sur le désarmement et la sécurité internationale.

19. En ce qui concerne le moment le plus indiqué pour convoquer la session extraordinaire, le Conseil était d'avis qu'il était trop tôt pour se prononcer. Il insista par contre vivement sur le fait qu'une telle réunion devait être préparée minutieusement et qu'elle devrait se tenir à un moment où elle aurait toutes les chances de réussir. Certains membres pensaient comme moi que les progrès réalisés au niveau des préparatifs de la réunion et le climat dans lequel se dérouleraient ces préparatifs constitueraient la meilleure indication du moment opportun pour convoquer la réunion. Le Conseil a également examiné les propositions formulées par des organisations non gouvernementales tendant à organiser une autre conférence internationale de la paix à la Haye en 1999, afin de commémorer le centenaire de l'événement de 1899.

20. Les préparatifs devraient porter notamment sur l'examen quant au fond de l'ordre du jour de la prochaine réunion. Les membres s'accordaient en général à penser qu'il faudrait

observer un équilibre entre les problèmes de désarmement nucléaire et les questions de désarmement classique. Bien que le désarmement et la non-prolifération nucléaires demeurent au premier plan des préoccupations, ils ont également estimé que les questions relatives à la maîtrise des armements classiques et au désarmement sous sa forme classique, y compris les mines terrestres, devraient figurer, plus que par le passé, à l'ordre du jour de la session extraordinaire.

21. Le Conseil a examiné les changements intervenus dans l'ordre du jour du désarmement et continuera de le faire. Plusieurs membres ont estimé que la question du "désarmement général et complet sous un contrôle international efficace", même s'il s'agit d'un objectif absolu, devrait être examinée rigoureusement à la lumière des réalités actuelles. Ils soutenaient l'appel que j'avais lancé à la communauté internationale en faveur de l'examen de la question du terrorisme, mais ils estimaient qu'il faudrait réfléchir davantage à la manière dont cette question pourrait s'inscrire dans l'ordre du jour du "désarmement".

## II. "DIPLOMATIE PRÉVENTIVE" EN TANT QUE CONTRIBUTION À LA PRÉVENTION DES CONFLITS

22. À l'initiative de M. Curt Gasteyger, Directeur du programme d'études de stratégie et de sécurité internationales de l'Institut universitaire de hautes études internationales à Genève, le Conseil a mené un débat sur le rôle du "désarmement préventif" en tant que contribution à la prévention des conflits. Le Conseil estimait que cette notion se rapporte davantage aujourd'hui au désarmement au niveau local qu'au désarmement en ce qui concerne les armes classiques lourdes ou les armes de destruction massive. Il se félicitait que le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques ait, dans sa déclaration, inscrit les mesures de "désarmement préventif" dans le cadre général de l'action préventive.

23. À cet égard, les membres se sont déclarés extrêmement préoccupés, comme je le suis moi-même, par la situation tragique qui règne en Afrique centrale, tant en ce qui concerne les conséquences humanitaires après les événements de 1994 au Rwanda que les grandes quantités d'armes se trouvant dans la région. Ils ont appuyé les efforts que l'Organisation déployait inlassablement pour désamorcer la situation potentiellement explosive au Burundi.

24. Les membres ont souligné que l'ONU devait mener son action préventive dans une optique intégrée, qui impliquerait une meilleure coordination entre le désarmement, le développement et les activités humanitaires. Le Conseil comprenait bien qu'il était difficile de convaincre les gouvernements des avantages de l'action préventive. Les membres ont toutefois suggéré à cet égard qu'une opinion publique mobilisée, souvent modelée par des acteurs étrangers au secteur public, pourraient avoir une forte influence sur la politique gouvernementale. Ils étaient convaincus que la responsabilité n'incombait pas uniquement à l'Organisation et que les gouvernements et les organisations régionales et sous-régionales devraient avoir à répondre de l'action ou de l'absence d'action préventive. Plusieurs membres ont souligné qu'il importait d'assurer une formation plus complète aux casques bleus, et se sont félicités de constater qu'une plus grande attention était accordée à cet aspect de la question, même s'il restait beaucoup à faire. Ils ont accueilli avec satisfaction le projet d'action complémentaire de l'UNIDIR relatif à la démobilisation et aux stratégies de désarmement et de prévention des conflits, mettant l'accent sur l'Afrique de l'Ouest.

## III. RÉUNION AVEC LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

25. Le Comité consultatif a poursuivi la pratique fort utile consistant à s'entretenir avec les représentants des organisations non gouvernementales et a profité de l'occasion que lui offrait sa session de Genève pour s'entretenir avec plusieurs membres du Comité

spécial des organisations non gouvernementales pour le désarmement (Genève). Les représentants des organisations non gouvernementales ont insisté sur l'importance que leurs organisations attachaient à l'arrêt de la Cour internationale de Justice concernant l'illégalité de l'utilisation d'armes nucléaires. Ils ont exprimé l'espoir que leur campagne en faveur d'un monde débarrassé des armes nucléaires serait prise en considération sans tarder dans l'ordre du jour des organes multilatéraux de désarmement.

26. La communauté des organisations non gouvernementales a accueilli favorablement la convocation éventuelle de la quatrième session extraordinaire, qui offrirait l'occasion de mobiliser l'opinion publique et de renouveler l'engagement en faveur du désarmement nucléaire. Les organisations non gouvernementales ont promis de contribuer au succès des travaux du comité préparatoire de la prochaine conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 1997 et ont souligné, à cet égard, qu'elles espéraient avoir l'occasion de prendre la parole au cours des sessions de ce comité.

27. Le désarmement en ce qui concerne les armes classiques et, à cet égard, le microdésarmement constituent une question essentielle dont il importe de reconnaître l'importance dans la mesure où la constitution d'arsenaux de ce type d'armes avait des conséquences directes sur la situation en matière de droits de l'homme et entravait les efforts de développement des pays pauvres. Les organisations non gouvernementales cherchaient à jouer un plus grand rôle dans les instances intergouvernementales et attendaient avec intérêt l'examen du mécanisme de désarmement de l'Organisation des Nations Unies, qui permettrait de mettre davantage en évidence le rôle central qu'elles jouaient dans ce domaine.

#### IV. CENTRE DE GENÈVE POUR LES POLITIQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

28. À l'invitation du Gouvernement suisse, le Conseil a participé à une réunion au Centre de Genève pour les politiques en matière de sécurité, établissement d'enseignement et de formation international nouvellement créé à l'intention des responsables gouvernementaux. Au cours de la réunion, M. Cornelio Sommaruga, Président du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a présenté un examen détaillé des principes directeurs du CICR en ce qui concerne les mines terrestres antipersonnel et s'est engagé à oeuvrer, tant sur le plan national que régional, à l'interdiction totale de ces armes <sup>1</sup>. Les participants ont également entendu un exposé de première main sur la mise en oeuvre du désarmement en Iraq, présenté par le Président exécutif de la Commission spéciale du Conseil de sécurité de l'ONU, M. Rolf Ekeus, qui revenait d'une mission à Bagdad.

#### V. ACTIVITÉS FUTURES

29. Le Conseil m'a de nouveau exprimé sa satisfaction du fait que j'avais rétabli la pratique consistant à réunir le Conseil deux fois l'an – il s'était réuni deux fois en 1994 et deux fois en 1995 – et a déploré qu'en raison de la crise financière que traversait actuellement l'Organisation le Conseil n'ait pu se réunir qu'une fois en 1996 et ne se réunirait probablement qu'une fois en 1997. Il espérait sincèrement que la pratique consistant à se réunir deux fois par an serait rétablie dès que la situation financière le permettrait.

30. Dans son ordre du jour, le Conseil continuera d'accorder la priorité absolue aux problèmes relatifs au désarmement nucléaire et à la Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Quant aux problèmes que posent les principales armes classiques, le Conseil n'ignore pas qu'un groupe d'experts gouvernementaux examineront la question en 1997, et attend avec impatience les résultats de cet examen. L'intérêt que le Conseil portait à la question du microdésarmement et sa relation avec l'action préventive s'est accru au cours de la présente session et plusieurs

délégations souhaitaient vivement que ces questions continuent de figurer également en bonne place dans l'ordre du jour.

31. Par ailleurs, le Conseil m'a informé qu'il continuerait d'examiner la situation en ce qui concerne la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ou d'une conférence mondiale en vue de définir une nouvelle conception du désarmement et de la sécurité internationale au XXI<sup>e</sup> siècle.

32. Je tiens à exprimer ma gratitude aux membres du Conseil pour l'échange de vues dynamique que nous avons eu à Genève et pour les propositions et recommandations qu'ils m'ont adressées.

Note

<sup>1</sup> La déclaration de M. Sommaruga a été reproduite dans Désarmement : Revue périodique publiée par les Nations Unies, vol. XIX, No 2, 1996.

ANNEXE

Membres du Conseil consultatif pour les questions de désarmement

M. Marcos Castrioto de AZAMBUJA  
Ambassadeur  
Ambassade du Brésil en Argentine  
Buenos Aires

M. Mitsuro DONOWAKI  
Ambassadeur  
Division de la maîtrise des armements et du désarmement  
Ministère des affaires étrangères  
Tokyo

M. Tshinga Judge DUBE  
Colonel (à la retraite)  
Directeur général  
Zimbabwe Defence Industries (Pvt) Ltd.  
Harare

M. André ERDŐS  
Sous-Secrétaire d'État  
Ministère des affaires étrangères  
Budapest

M. Emmanuel A. ERSKINE  
Général de corps d'armée (à la retraite)  
Accra

M. Curt GASTEYGER  
Professeur émérite à l'Institut universitaire de hautes études internationales  
Directeur du programme d'études de stratégie et de sécurité internationales  
Genève

M. Henny J. van der GRAAF  
Général de brigade (à la retraite)  
Directeur du Centre de maîtrise des armements et des techniques de vérification  
Université de technologie d'Eindhoven  
Eindhoven (Pays-Bas)

M. Josef HOLIK  
Ambassadeur  
Addis-Abeba

M. Oumirseric KASENOV  
Directeur de l'Institut d'études stratégiques du Kazakhstan  
Almaty

M. Yuri P. KLIUKIN  
Directeur adjoint  
Département des affaires de sécurité et de désarmement  
Ministère des affaires étrangères  
Moscou

M. Natarajan KRISHNAN  
Ambassadeur  
Bangalore (Inde)

M. François de LA GORCE  
Ambassadeur  
Paris

M. James F. LEONARD  
Ambassadeur  
Arlington, Virginie (États-Unis d'Amérique)

M. Wangari MAATHAI  
Coordonnateur du Green Belt Movement  
Nairobi

Mme Peggy MASON  
Ambassadrice  
Associée principale externe, Centre d'études internationales  
et stratégiques de York  
Carp, Ontario (Canada)

M. Rogelio PFIRTER  
Ambassadeur  
Ambassade d'Argentine au Royaume-Uni  
Londres

M. SHA Zukang  
Ambassadeur pour les affaires de désarmement  
Mission permanente de la Chine auprès de  
l'Office des Nations Unies à Genève  
Genève

M. Mohamed I. SHAKER  
Ambassadeur  
Ambassade de la République arabe d'Égypte au Royaume-Uni  
Londres

M. John SIMPSON  
Directeur du Département des études politiques du Centre Mountbatten  
d'études internationales  
Université de Southampton  
Southampton (Royaume-Uni)

Mme SITI AZIZAH Abod  
Sous-Secrétaire de la Division des politiques  
Ministère de la défense  
Kuala Lumpur

M. Nana SUTRESNA  
Ambassadeur extraordinaire  
Ministère des affaires étrangères  
Jakarta

M. Klaus TORNUDD  
Ambassadeur  
Ambassade de Finlande en France  
Paris

Membre d'office

M. Sverre LODGAARD  
Directeur de l'UNIDIR  
Genève

-----